

NOTE d' INFORMATION AUX CLUBS de DN

Budget Prévisionnel :

Le budget est la prévision des charges et des produits pour l'exercice à venir . Un budget est nécessairement prévisionnel . Il se présente comme un compte de résultat et doit être équilibré c'est-à-dire qu'il ne fait apparaître ni déficit ni excédent.

Plan de trésorerie :

Le plan de trésorerie est un outil clé de contrôle qui permet au responsable de prévoir le montant d'argent en espèces nécessaire à la couverture des dépenses prévues. En faisant la prévision des recettes et des dépenses, on obtient un tableau qui donne les rentrées et les sorties d'argent prévues pendant une période déterminée. Le responsable peut utiliser un tableau pour comparer les recettes et les dépenses effectives par rapport à celles qui ont été prévues afin de s'assurer que suffisamment de fonds sont disponibles à tout moment pour couvrir les besoins de l'association

Compte de résultat :

Il s'agit d'un document comptable synthétisant l'ensemble des charges et des produits d'une association pour une période donnée nommée exercice comptable. Ce document donne le résultat net c'est-à-dire ce que l'association a gagné (bénéfice) ou perdu (perte) au cours de la période . Le résultat de cette période s'inscrit au bilan et vient augmenter ou diminuer les fonds propres.

Nota :

Sur le plan économique, les subventions ne sont pas des fonds propres puisqu'elles sont reprises dans le compte de résultat au même rythme que les amortissements.

Pour les fonds associatifs avec droit de reprise, c'est au cas par cas, notamment au vu des conditions de la reprise.

MECENAT ou DONS MANUELS :

Les donateurs ne doivent tirer aucune contrepartie directe des ressources qu'ils allouent à l'association

PARRAINAGE ou SPONSORING :

Il s'agit de soutien financier ou matériel apporté par un commanditaire en contrepartie d'un surcroît de notoriété qu'il e escompte

